LE CRESCENT.

JOURNAL OFFICIEL
DE LA
VILLE CONSOLIDÉE DE LA NOUVELLE ORLÉANS

OFFICIEL.

CONSEIL DES ALDERMEN DE LA VILLE DE LA NOUVELLE ORLÉANS.

MARDI, 21 Septembre 1852.

Le Conseil se réunit conformément à l'ajournement.

Membres présents :

Hon. W. C. C. Claiborne, président ; Aldermen : J. M. Burke, George Clarke, I. Labatut, J. J. Lugenbuhl, Edward W. Sewell et James Stockton—7.

Absent :—Alderman Giquel—1.

Absents par congé : Aldermen W. Converse, W. A. Gasquet, Arnold Harris et J. Robb—4.

Sur motion de M. Stockton, lecture est faite du Journal de la dernière séance.

Sur motion de M. Lugenbuhl, le journal est amendé comme suit :

(Folio 214) Sur la lecture de la lettre de Patrick Ward, après "sur motion de" insérer "George Clarke" au lieu de "J. J. Lugenbuhl" et "sur motion de M. Clarke" après le message du Conseil des Assistants-Aldermen, "toute partie relative à la Maison de Travail et à la Prison" insérer "Référée au comité des Prisons et Maisons de Travail, et le reste à un comité spécial de conférence.

Vers la fin de la lecture des minutes, M. Lugenbuhl en demande l'adoption.

Lecture est faite du message suivant du maire :

MAIRIE DE LA NLLE-ORLÉANS, 14 septembre 1852.

A l'honorable Président et à Messieurs les Membres du Conseil des Aldermen et du Conseil des Assistant's Aldermen de la Ville de la Nouvelle-Orléans :

Messieurs.—Au moment où vous vous réunissez après une suspension momentanée de vos travaux officiels, je crois convenable de vous soumettre un aperçu des choses qui sont survenues pendant votre recès, en l'accompagnant de suggestions que je croirai dignes d'intérêt et de votre attention.

La première chose importante dont j'ai à vous parler est la vente des bons de la ville, à quarante ans, pour la somme de deux millions de piastres. Le résultat obtenu est vraiment heureux pour tous ceux qui s'intéressent au bien-être de la ville, et fait le plus grand honneur aux messieurs qui étaient chargés de cette importante et responsable tâche. Le montant réalisé par cette négociation a été appliqué à la liquidation des vieilles dettes, et a permis au trésorier de faire face immédiatement aux demandes qui lui étaient faites.

L'effet de ces mesures est de donner à notre Etat et à notre ville un caractère digne qui ne peut manquer de leur être très avantageux. En maintenant dans les affaires de la ville, surtout au moment où celle-ci s'améliore, une administration sage et économique, non-seulement on conservera le crédit dont nous jouissons aujourd'hui, mais on sera à même de faire face à toutes les éventualités. Aussi, suis-je disposé à sanctionner de tout cœur toutes les mesures qui auront un tel objet en vue.

Les chemins de fer projetés, — chemins dont la réalisation se lie si étroitement avec cette heureuse condition de notre ville, et que l'on peut regarder comme la base fondamentale de notre prospérité actuelle, — reçoivent de toutes les parties de l'Etat le plus cordial appui.

Les citoyens, les planteurs, les marchands et tous ceux qui ont si libéralement souscrit, paraissent déterminés à mener à bonne fin ces grandes entreprises. Le jour approche où la Nouvelle-Orléans étendra au loin ses bras de fer qui, se liant à ceux des Etats voisins, formeront une ligne qui réduira les parties les plus extrêmes de notre pays. Nous y puiserons de nouvelles sources de richesse et d'agrément ; les objets futiles ou nécessaires à la vie seront à la portée de tous ; les terres incultes de l'Etat recevront une impulsion salutaire par le travail d'une population industrieuse qui les rendra productives et fécondes.

Je recommande une pétition de propriétaires du fond du premier District, demandant la construction d'un pont sur le nouveau canal, dans le prolongement de l'avenue Carrollton, et l'ouverture de la dite avenue depuis le nouveau canal jusqu'à la rue Bienville. En même temps que cette amélioration, j'engage le Conseil à placer la rue de la Commune dans un bon état, puisqu'on l'a déjà nivelée et coquillée à grands frais jusqu'au nouveau canal, et qu'on construise un pont sur le dit canal à l'endroit où le chemin se termine. Des ponts permanents et solides, construits sur les divers canaux qui coupent les principales rues [illegible] que l'ouverture et les propriétaires. Je suis d'avis que ceux-ci ont droit à ces améliorations, car ils paient des taxes au même taux que les propriétaires de la ville, sans avoir, comme ces derniers, les avantages de la police, de l'éclairage ou du rapprochement des centres d'affaires.

Tandis que je parle d'améliorations, je profiterai de l'occasion de répéter qu'il est nécessaire d'ouvrir et de prolonger toutes nos rues principales jusqu'aux rives du lac, surtout entre le bayou St-Jean et le nouveau canal. Cette mesure donnerait à l'air une libre circulation ; nous ressentirions les brises du lac ; nous améliorerions l'état sanitaire de notre ville et les coffres de celles-ci s'en réjouiraient par suite de l'augmentation de valeur des propriétés. Beaucoup de gens, à cause du prix minime auquel ils se vendraient, achèteraient des terrains dans le fond de la ville et s'y établiraient ; la façade ou la largeur de la ville étant assez étendue, surtout quand on songe aux terres inhabitées qui se trouvent derrière. Si des exemples étaient nécessaires pour mieux faire comprendre le sens de mes réflexions, je dirais : Voyez les autres villes dont les centres d'affaires étaient naguères des lieux inhabités ; de grandes maisons s'y élèvent maintenant et contribuent largement aux frais que cause le gouvernement de la ville. Je ne vois donc pas de raison de supposer que nous n'obtenions pas d'aussi heureux résultats.

Je vous transmets également un protêt des propriétaires dont les propriétés font face à la rue de Cypre, se plaignant de la manière dont les banquettes sont faites d'après le contrat adjugé à M. Nugent, et annonçant qu'ils ne se regarderont pas responsables de leur portion, vu que le travail n'est pas exécuté selon les spécifications du voyer. Le voyer m'a informé qu'il avait refusé de recevoir le dit ouvrage.

En vous référant à la lettre ci-incluse de M. Christy Connell, en date du 9 août 1852, vous remarquerez qu'il se plaint qu'aucune mesure n'a été prise relativement au contrat qui lui a été adjugé avant l'Acte de Consolidation, pour la confection du pavage en blocs carrés de la rue Tchoupitoulas, et qu'en conséquence il abandonne le contrat.

Ci-inclus, vous trouverez également le protêt de George Cronan, passé pardevant P. C. Cuvellier, notaire public, en date du 19 août, contre la ville de la Nouvelle-Orléans et la compagnie du Gaz et de la Banque de la Nouvelle-Orléans, pour dommages faits au pavage de la rue de Chartres et de la rue Condé, et contre toute réclamation qui pourrait lui être faite pour les réparations causées par le dérangement des fondations détruites par la Compagnie du Gaz, en posant des tuyaux après que le pavage était fait.

J'appelle votre attention immédiate à la communication ci-incluse de M. James Joles, commissaire des rues, faisant savoir que les personnes demeurant dans le voisinage du canal Melpomène, ont l'habitude de porter du bois de chauffage ou de charpente venant des cyprières par le moyen du dit canal, sur des esquifs, dans le fond du premier et du quatrième District ; les esquifs sont si nombreux qu'ils empêchent les ordures de s'écouler, et par conséquent occasionnent une nuisance pour les résidants, dont ceux-ci se plaignent justement, sans compter que ces esquifs sont la cause des dommages que l'on fait à la levée de protection construite dans ce voisinage.

M. John L. Davis, du quatrième District, m'adresse la lettre ci-incluse, au sujet des ponts du dit District, sur lesquels ils n'est plus possible de passer, et au sujet des inondations causées par les fossés faute de ruisseaux convenables pour entraîner l'eau de la ville ; c'est là un mal sérieux pour les habitants de ce voisinage, et il serait bon d'y porter remède immédiatement.

La lettre ci-incluse de MM. Ashcraft et McCormmon, de Cincinnati, contenant des plans et les spécification au sujet des traverses de fer destinées aux fossés, mérite votre attention.

Avec ce message, vous recevrez un tableau général du recensement du second District, fait par MM. Wm. Audry et Charles (Endichen, commissaires nommés à ce sujet, conformément à la 17me section de l'Acte de Consolidation, approuvé le 23 février 1852, d'après lequel il appert que la population totale du dit District est de 46,662, soit : 34,452 blancs, 5,928 de couleur, et 6,282 esclaves. Les retours détaillés, requis par la loi, ont été déposés à mon bureau.

M. B. F. French a encore envoyé des livres de valeur et autres documents à la bibliothèque Fisk, lesquels ont été reçus et déposés dans la dite bibliothèque. Je vous transmets sous ce pli la lettre de M. Fisk, qui accompagne la donation en date du 15 juillet, de New-York, ainsi que la liste des livres, etc.

Je soumets à votre considération la lettre ci-incluse de P. C. Wright Esq, avocat de la Compagnie de Navigation d'Orléans, annonçant que la Compagnie ne permettra pas plus longtemps le dessèchement des terres dans les eaux du Bayou, et qu'un procès sera intenté à la ville, si elle persiste.

En vertu de la résolution No 276, me requérant d'employer une partie de la Geôle de Police pour les fous, et de nommer une personne convenable pour s'occuper de ce département, jusqu'à l'achèvement de l'Asyle des fous de Jackson, j'ai l'honneur de faire savoir que j'ai fait faire les arrangements qu'il était possible d'effectuer, et qu'il y a maintenant trente de ces malheureux dans la Geôle de Police, à savoir : dix-sept hommes et treize femmes. J'annoncerai aussi que le nombre de ces infortunés, étant plus considérable que Vos Honorables Corps ne le supposaient sans doute, quand ils ont ordonné que j'employasse une personne pour les garder, j'ai pris dans la Maison de Travail deux hommes et deux femmes, qui y avaient été enfermés, et j'en ai fait des gardiens, afin que les infortunés dont nous nous occupons ne manquassent ni de vêtements propres ni d'autres besoins. Je ferai ici observer que jusqu'à présent ils ont reçu tous les soins possibles de ceux à qui ce département a été confié.

Le grand nombre de personnes folles qui sont à la charge de la ville, et l'absence complète des moyens nécessaires pour soulager ceux qui souffrent d'une aliénation mentale momentanée, m'ont fait naître l'idée d'adresser une lettre au Surintendant de l'Asyle de Jackson, afin d'avoir des informations positives au sujet de cette institution. D'après sa réponse en date du 24 août, et dont je vous transmets sous ce pli une copie, vous remarquerez qu'il y a peu d'espoir que nous puissions envoyer d'ici à quelque temps ces infortunés à cette institution. Il est donc nécessaire que la ville prenne des mesures à ce sujet, ce que je recommande fortement à vos honorables corps.

Le tableau comparatif ci-inclus, venant de M. Jonathan Worrall (gardien de la maison de travail de la ville) depuis la consolidation de la ville, donnant la moyenne des prisonniers pendant les mois de mai, juin, juillet et août, et celle des frais de chaque prisonnier, démontre une augmentation progressive des prisonniers, et la nécessité de construire de nouvelles cellules, tandis qu'il est non-moins nécessaire d'augmenter la surveillance.

Par suite de cette grande augmentation de prisonniers, il sera nécessaire, plus tard, d'agrandir la bâtisse ou d'augmenter le nombre des cellules, afin que les prisonniers soient traités convenablement. Je recommande cette question à votre attention.

Il y a maintenant détenus à la maison de travail de la ville, 155 hommes, 110 femmes et 52 esclaves, donnant un total de 317 personnes, sans compter les prisonniers de la geôle de police du second district.

Ayant déjà si souvent fait comprendre la nécessité d'établir une maison de détention et de correction pour les jeunes delinquants, et exprimé largement mes vues à ce sujet, je ne dirai aujourd'hui qu'un mot à ce sujet et suggèrerai l'idée d'acheter un terrain près de la ville et d'une étendue suffisante pour remplir le but qu'on se propose. Une maison semblable est tellement nécessaire qu'il est inutile de vous en parler plus longuement.

J'ai remarqué, et votre attention a déjà été appelée à ce sujet, que l'approvisionnement de l'eau dans les différentes parties de la ville est très peu considérable, et pendant la récente sécheresse, les pauvres ont beaucoup souffert. Cet élément essentiel, aussi bien à la santé qu'à la sûreté publique, en temps d'incendie, devrait être répandu en ville en grande quantité. Les travaux actuels ne sont pas suffisants ; ils sont trop peu étendus. Je suggère donc à Vos Honorables Corps l'idée de vous entendre avec la Compagnie des Travaux Hydrauliques, afin d'obtenir de celle-ci qu'elle répande en tous temps une quantité d'eau suffisante pour les besoins de la ville.

Avec le plus grand respect, je suis, messieurs,
Votre obéissant serviteur,
A. D. CROSSMAN, Maire.

Sur motion de M. Clark, le premier paragraphe du message du maire, relativement aux finances, est référé au comité de finances.

Toute la partie relative aux ponts, ouverture de rues, levées et améliorations, est référée au comité des rues et débarcadères.

La partie relative à la lettre de George Cronan est référée au comité judiciaire.

La partie relative au rapport du recensement est référée au comité spécial du recensement.

La partie relative à B. F. French, Esq., est référée [illegible]

La partie relative à la geôle de police et aux aliénés est référée au comité des maisons de travail et prisons.

La partie relative aux travaux hydrauliques, à un comité spécial.

Le président nomme de ce comité MM. Burke, Clarke, Sewell et Lugenbuhl.

Lecture est faite du message suivant transmis par le maire :

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, 21 septembre 1852.

A l'Honorable Président et MM. les Membres du Conseil des Aldermen et du Conseil des Assistants-Aldermen de la Ville de la Nouvelle-Orléans.

MESSIEURS : Au sujet des aliénés actuellement enfermés à la Geole de Police, et auxquels j'ai déjà fait allusion dans mon dernier message, je suggérerai à votre Honorable Corps l'idée de requérir l'avocat de la Corporation de prendre les mesures légales nécessaires pour en faire transporter une partie à l'Asyle de Jackson.

Sans compter les dépenses que coûte à la ville l'entretien d'un refuge temporaire pour ces infortunés, il est inutile d'espérer qu'on puisse parvenir à les soulager sans les moyens convenables ; aussi, je vous soumets les noms de ceux de ces malheureux dont la maladie est d'un caractère grave, et je crois qu'il serait prudent de les envoyer à Jackson dans le plus bref délai possible :

Ellen Hagan, âgée de vingt-cinq ans, native d'Irlande.

Mary Jane Dean, âgée de vingt-tois ans, native du Missouri.

Susan Weber, âgée de vingt-deux ans, native d'Allemagne.

Emily,—on la suppose esclave—native de la Louisiane

Lenora Harris, dont l'âge et le lieu de naissance sont inconnus.

Parmela, f. c. l., dont l'âge et le lieu de naissance sont inconnus.

Henry Baudon, natif d'Allemagne.

John Finney, âgé de vingt-cinq ans, natif d'Irlande.

John O'Brien, âgé de vingt-huit ans, natif d'Irlande.

James Burns, âgé de vingt-deux ans, natif d'Irlande.

Peter Linen, âgé de vingt-un ans, natif d'Irlande.

Patrick Royden, natif d'Irlande.

John Cooper, âgé de vingt-trois ans, natif de Hollande.

John Tate, âgé de quarante-cinq ans, natif de la Caroline du Sud.

Uzane ou Vane, âgé de vingt-huit ans, natif d'Allemagne.

Je profite de cette occasion pour soumettre à votre approbation deux règlemens que j'ai cru devoir ajouter à ceux qui regissent le département de la police de la ville.

Comme nous voilà à l'époque de l'année où d'ordinaire on s'occupe de peindre, laver et nettoyer les divers marchés de la ville, je prendrai la permission de recommander à votre Honorable Corps de faire exécuter ce travail aussitôt que possible.

J'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli la récapitulation du recensement du premier district, ainsi qu'il a été pris par les commissaires dûment nommés MM. John Jay Osborne et C. L. DeBretton, d'après lequel il appert que la population totale de ce district est de 57,476, à savoir : 48,686 blancs, 2,225 personnes de couleur libres, et 6565 esclaves. Les retours détaillés, conformément à la loi, ont été déposés à mon bureau.

Le recensement des quatre districts étant achevé, constate le fait heureux que la population de la ville a augmenté de plus de 11,000 âmes depuis 1850, ainsi que le prouve le recensement fédéral pris dans le courant de cette année. Le nombre d'habitans à la Nouvelle Orléans et Lafayette (en supposant que la population du quatrième district n'ait pas varié) était alors de 139,028, tandis que les retours d'aujourd'hui constatent une population de 145,449. Cette rapide augmentation, dans la courte période de deux ans, parle beaucoup en faveur de la prospérité de notre ville bien-aimée, et serait un motif de plus—s'il en était nécessaire—de persister dans la voie que nous avons ouverte et qui est destinée, dans un temps que j'aime à croire prochain à nous rapprocher de nos lointains voisins et à augmenter, d'année en année notre commerce, notre grandeur et nos richesses.

En terminant, il est de mon devoir de référer votre Honorable Corps à la 7me section de la charte qui déclare, qu'après l'achèvement du recensement, le Conseil de la ville s'occupera de diviser la représentation parmi les différents districts et wards, conformément au nombre de votans qui y résident.

J'ai l'honneur d'être très respectueusement votre obéissant serviteur,
A. D. CROSSMAN, Maire.

Sur motion de M. Clarke, le message précédent est pris en considération paragraphe par paragraphe.

Sur lecture du premier paragraphe, relativement aux aliénés actuellement détenus à la geôle de police, M. Stockton présente les résolutions suivantes, lesquelles, sur motion, et sur dispense des règles, sont adoptées :

Résolu que les personnes aliénées, ci-après nommées soient déclarées dans l'indigence et à ce titre aient le droit d'être admises dans l'Asyle des aliénés de Jackson :

Ellen Hogan, âgée de vingt-cinq ans, d'Irlande.

Mary Jane Dean, âgée de vingt-trois ans, du Missouri.

Susan Weber, âgée de vingt-deux ans, d'Allemagne.

Emily—on la suppose esclave de la Louisiane.

Lenora Harris, dont on ignore l'âge et le lieu de naissance.

Parmela, f. c. l., dont on ignore l'âge et le lieu de naissance.

Henry Baudon, d'Allemagne.

John Finney, âgé de vingt-cinq ans, d'Allemagne.

John O'Brien, âgé de vingt-huit ans, d'Irlande.

James Burns, âgé de vingt-deux ans, d'Irlande.

Peter Linen, âgé de vingt-et-un ans, d'Irlande.

Patrick Royden, d'Irlande.

John Cooper, âgé de vingt-trois ans, de Hollande.

John Tate, âgé de quarante-cinq ans, de la Caroline du Sud.

Uzane ou Vane, âgé de vingt-huit ans, d'Allemagne.

Résolu qu'à dater de la passation de cette résolution, il sera du devoir de l'avocat de la corporation de prendre les mesures légales nécessaires pour l'admission des personnes aliénées indigentes, à l'Asyle de Jackson, chaque fois que le maire lui transmettra le nom des personnes qu'il jugera convenable d'y envoyer.

Sur lecture du second paragraphe, la partie relative à la police est référée au comité de police.

Sur lecture du troisième paragraphe, la partie relative au nettoyage des marchés est référée au comité des rues et débarcadères.

Sur lecture du quatrième paragraphe, la partie relative au recensement est référée au comité spécial sur le recensement.

LETTRES, PETITIONS, ETC.

Lecture est faite de la communication suivante du voyer, laquelle est référée au comité des rues et débarcadères.

DEPARTEMENT DU VOYER.
HÔTEL-DE-VILLE.
NOUVELLE-ORLÉANS, 14 septembre 1852.

A l'Honorable Conseil de Ville.
BUREAU DES ALDERMEN.

Messieurs — Pendant l'ajournement de votre Honorable Corps, deux événements sont survenus qui demandaient une action immédiate.

Le premier est l'affaissement de la plus grande partie du quai entre les rues Philippe et Jackson, dans le quatrième district. Cet affaissement menaçait non-seulement d'emporter le chemin public et les banquettes, mais les maisons faisant face au fleuve. Après avoir consulté le maire, je me suis décidé à faire faire certains travaux pour prévenir d'autres accidents. Ces travaux ont eu un heureux résultat, et je vous transmets sous ce pli le compte des dépenses encourues à ce sujet.

Le second est le pavage de la rue Tchoupitoulas depuis la rue Roffignac jusqu'à la rue Robin. Pendant des mois, les blocs carrés étaient restés déposés sur les banquettes ou dans la rue, ce qui encombrait celle-ci et empêchait qu'on pût parvenir jusqu'aux dépôts des deux côtés de la rue ou à la presse à coton. La saison des affaires approchant, les locataires et les propriétaires se plaignant tous les jours de cette nuisance qui pouvait leur occasionner de grandes pertes, et l'intérêt du public exigeant que l'ouvrage fût fait le plus tôt possible, j'ai pris la responsabilité de contracter avec M. J. Nicholson pour la confection du pavage en blocs carrés de cet îlet, au taux de cinquante cinq cents par yard superficielle, attendu que M. Connell, l'ancien contractant, avait abandonné l'adjudication qui lui avait été faite.

M. Nicholson a presque complété le pavage et de blocs carrés pour paver l'îlet d'après, entre les rues Robin et de la Course, je crois convenable de recommander d'autoriser le dit Nicholson à poursuivre l'ouvrage dans la dite rue, mon opinion étant qu'un bon pavage ne peut être exécuté pour moins.

Dans l'espoir que votre Honorable Corps approuvera ma conduite dans les cas ci-dessus, je suis, messieurs, votre obéissant serviteur,
(Signé) LOUIS H. PILIE,
Voyer de la ville.

Une lettre de M. Augustin Masson, réclamant un compte s'élevant à sept piastres et cinquante sous, pour dépenses causées pour la réception de Kossuth, est référée au comité de finances.

Une lettre de M. Théodore Bailly, Blanchard, avocat de fait de M. Paul Quemper, est lue et référée au comité de finances.

Une lettre de MM. Michael Harvin et Philipp Drumm, relatvie à un contrat avec l'ex-ville de Lafayette, est lue, et sur motion de M. Sewell, référée au comité des rues et débarcadères.

Une lettre de M. Martin Falconstein, demandant des secours est lue et référée au comité de police.

Une pétition de Mme Elizabeth Short, demandant des secours, est lue et référée au comité de police.

Une lettre de M. Simon Meilleur est lue, demandant à contracter le bail de la propriété jadis occupée par M. Charbonnet, et appartenant maintenant à la ville, pour l'ouverture de la rue Kerlerec, avec certaines dispositions relatives à cette propriété—référée au comité de finances.

Une lettre du Col. J. B. Montagne est lue, laquelle réclame de la ville trois millions de piastres. Sur motion de M. Clarke, référée au comité de finances avec pouvoir d'agir.

Une lettre de MM. Whitaker et J. J. Lugenbuhl est lue, laquelle réclame huit cents piastres pour services rendus comme avocats de l'ex troisième municipalité.—Sur motion, référée au comité de finances.

Une lettre de M. Isaac Emmanuel, réclamant cinq piastres pour fournitures, est lue et référée au comité des réclamations.

Une pétition de Guy, alias Jim Hataliber, demandant son émancipation, est lue et référée au comité judiciaire.

Lecture est faite d'une lettre d'un Comité de cinq de la Compagnie des Crocs et Echelles Espérance No. 3, demandant un nouveau truck.—Référée au Comité des incendies.

Lecture est faite d'une lettre de Joseph Boyer, assistant-wharfinger, Troisième District, demandant une augmentation de salaire—Référée au Comité de finances.

Lecture est faite d'une lettre de Mme Honora Gorman, réclamant au nom de feu son mari, contractant pour la confection des ponts en bois du Premier District—Référée au Comité de finances.

Lecture est faite d'une lettre de Thomas Mayner, demandant une compensation pour ses services—Référée au Comité des Rues et Débarcadères.

Lecture est faite d'une lettre de F. Erot, relativement au Marché du Port.—Référée au Comité des Rues et Débarcadères, conjointement avec son Honneur le Maire.

Lecture est faite d'une lettre de Louis Frigerio, demandant qu'on discontinue le procès qu'on a intenté contre lui—Référée au Comité des Réclamations.

Lecture est faite d'une lettre de Charles Danaple, réclamant une taxe payée par erreur—Référée au Comité de finances avec pouvoir d'agir.

Une pétition des habitans du Troisième District, demandant la construction d'un Corps de Garde, à Frascati, est lue et référée au Comité de Police.

Lecture est faite d'une lettre de propriétaires des rues Moreau et de la Levée, près de la Presse à Coton, demandant l'ouverture de la dite rue à travers la dite presse—Référée au Comité des Rues et Débarcadères.

Lecture est faite du message suivant, venant du Conseil des Assistans Aldermen :

CONSEIL DES ASSISTANS ALDERMEN,
N. ORLEANS, 21 Sept. 1852.

A l'Honorable Président et à Messieurs les Membres du Conseil des Aldermen :

Messieurs—Je renvoie sous ce pli à votre Honorable Corps, où elles ont pris leur origine, les résolutions suivantes, en vous annonçant que le Conseil des Assistans-Aldermen y a adhéré, à savoir :

Résolution autorisant le voyer à acheter des coquilles, &c., pour coquiller le chemin public en face de la propriété de M. Evoriste Blanc.

Résolution relative au contrat pour la construction d'un pont sur la rue Claiborne.

Résolution autorisant Alexandre Bonneval à construire une grue pour le débarquement des briques provenant des chars du chemin de fer de Carrollton.

Résolution (No. 415) autorisant le paiement de divers comptes.

Résolution autorisant le voyer à employer seize hommes, à raison de $30 par mois, pour remblayer avec le sable du fleuve, sur la batture, les différents travaux d'encaissement, et pour niveler la levée du troisième District d'un bout à l'autre.

Résolution accordant permission à Thos. B. Lee, de construire un verandah en face de sa propriété.

Résolution accordant permission au chemin de fer Pontchartrain de construire un verandah.

Résolution relative à l'usage de la place Washington pour y élever une statue de Washington.

La résolution relative au contrat avec F. Marquez, par le maire, pour niveler et coquiller le chemin de la Métairie et la rue Washington, a été sanctionnée avec un amendement.

La résolution relative au paiement de David Moores, contractant pour la confection de banquettes, n'a pas été sanctionnée.

Très respectueusement,
Votre obéissant serviteur,
(Signé) WALTER H. PETERS, Secrétaire.

Sur motion de M. Marquez, la résolution relative à M. Marquez est déposée sur le bureau, sujet à appel.

Lecture est faite du message suivant venant du Conseil des Assistans-Aldermen :

CONSEIL DES ASSISTANTS-ALDERMEN.
NOUVELLE-ORLEANS, ce 21 Sept. 1852.

A l'honorable Président et à MM. les Membres du Conseil des Aldermen.

Messieurs—Permettez-moi de vous transmettre sous ce pli les résolutions suivantes adoptées par ce Conseil, et auxquelles vous êtes invités à adhérer :

Résolution autorisant J. Pelanne, Bellanger & Co., et L. Roca à construire des vérandahs.

Préambule et résolutions au sujet de l'usage du quai en face de la Place Jackson, par la Compagnie des steamers de la malle des E. U., comme dépot de charbon.

Résolution relative aux banquettes en briques dans la rue des Nonnes, depuis la rue Tchoupitoulas jusqu'à la rue des Religieuses.

Je suis très respectueusement
Votre obéissant Serviteur,
WALTER H. PETERS, Secrétaire.

Les résolutions suivantes, qui, ont pris leur origine dans le Conseil des Assistans-Aldermen, sont sanctionnées sur dispense des règlements :

Résolution autorisant J. Pelanne, Bellanger & Co. et L. Roca à construire des vérandahs.

Préambule et résolutions au sujet de l'usage du quai en face de la Place Jackson, par la Compagnie des steamers de la malle des E. U., comme dépot de charbon.

La résolution relative aux banquettes en briques dans la rue des Nonnes, depuis la rue Tchoupitoulas jusqu'à la rue des Religieuses, est référée au Comité des Rues et Débarcadères.

RAPPORTS DES COMITÉS.

M. Clark, rapporteur du Comité des Rues et Débarcadères, présente le rapport et les résolutions qui suivent, lesquels sur dispense des règlements sont adoptés :

Le Comité des Rues et Débarcadères, auquel avaient été référées la lettre du Contrôleur en date du 19 Juillet et celle du commissaire des rues du 29 juin, demande à soumettre les résolutions suivantes.

GEORGE CLARKE, rapporteur,
J. M. BURKE,
EDW. W. SEWELL.

Résolu que la vente par le Contrôleur le 19 juillet à Samuel F. Lee, securité J. M. Forgay, pour la fourniture des curb- et gutter-stones destinées à la rue Fulton, soit et demeure par la présente approuvée.

Résolu que le Contrôleur soit et demeure requis de vendre à l'encan, après avis convenable, le contrat pour réparer le marché de la rue des Magasins, conformément aux plan et spécifications enrégistrés au bureau du Voyer.

Mr. Burke, au nom du Comité des Rues et Débarcadères, présente le rapport et l'ordonnance qui suivent, lesquels sur dispense des règlements, sont adoptés :

Le Comité des Rues et Débarcadères demande à présenter l'ordonnance suivante comme substitut à l'ordonnance No. 209 du Conseil des Assistans-Aldermen.

GEO. CLARKE Rapporteur,
J. M. BURKE,
W. C. C. CLAIBORNE.

Qu'il soit ordonné par le Conseil de Ville de la Nouvelle Orléans, que le Wharfinger du quatrième District de la Nouvelle Orléans soit et demeure requis de réserver toute cette partie de la Levée, entre les rues Seconde et Washington, dans le quatrième District, pour le débarcadère des chalands ; et soit de plus requis de faire placer une enseigne portant ces mots "Débarcadère des chalands," entre celles déjà placées à la rue Seconde et à la rue Washington.

Qu'il soit de plus ordonné que les personnes qui s'occupent de la démolition des chalands aient le privilège de se servir pour leur genre de travail de telle partie du dit débarcadère que le Wharfinger pourra leur consacrer et qui ne nuira pas au débarcadère des chalands.

Qu'il soit de plus ordonné, que les règlements et les droits prescrits pour le débarcadère des chalands dans le Premier District soient appliqués au débarcadère des chalands du quatrième, jusqu'à ce qu'il y soit autrement pourvu.

Qu'il soit de plus ordonné que le quai connu sous le nom de Stock or Sloping Wharf, ainsi qu'il a été construit par l'ex-ville de Lafayette, au pied de la rue Phillippe, Quatrième District, soit et demeure réservé pour le débarquement des marchandises dans le dit District.

M. Stockton, au nom du Comité des incendies, présente le rapport et les résolutions qui suivent, lesquels sont adoptés, sur dispense des règlements :

Le Comité des Incendies, auquel avaient été référées les pétitions de diverses compagnies, soit :

Compagnie d'incendie Jefferson No. 22,
Compagnie d'incendie Orleans No. 21,
Compagnie d'incendie Jefferson No. 15,
Compagnie d'incendie Neptune No. 4,
Compagnie des Crocs et Echelles No. 1,
Compagnie des tuyaux Liberté No. 7,

demande à rapporler en présentant les résolutions suivantes.
JAMES STOCKTON.

Résolu que le Contrôleur soit et demeure autorisé à émettre son mandat sur le Trésorier, en faveur de la Compagnie d'incendie Jefferson No 22, pour la somme de cent-neuf piastres ($109) montant dû à Cosgrove et Boyle, pour balance due sur cinq cents cinquante-deux pieds de tuyaux payés par la dite Compagnie.

Résolu que la Compagnie d'Orléans No 21 soit et demeure autorisé à contracter pour une pompe qui ne devra pas coûter plus de douze cents piastres ($1200).

Résolu de plus que quand la dite pompe sera reçue et acceptée par le Voyer, le Contrôleur soit et demeure autorisé à émettre son mandat sur le Trésorier pour le montant de la dite pompe, pourvu qu'il ne dépasse pas la somme ci-dessus de douze cents piastres ($1200).

Résolu que le Voyer soit et demeure autorisé à placer dans la cour de la Compagnie d'Incendie Jefferson No 15, des "commodes", pourvu que cette dépense n'excède pas soixante-quinze piastres ($75).

Résolu que le Contrôleur soit et demeure autorisé à vendre à l'encan, après dix jours d'avis, le contrat pour les réparations à la case et à l'écurie de la Compagnie d'Incendie Neptune No 4, d'après les spécifications enrégistrées au bureau du Voyer ; les dites réparations seront payées au comptant quand l'ouvrage sera terminé et accepté par le Voyer, pourvu que le dit contrat soit approuvé par le Conseil.

Résolu que quand le dit contrat sera accepté par le Conseil, et l'ouvrage fait et approuvé par le Voyer, le Contrôleur soit et demeure autorisé à émettre son maudat sur le Trésorier pour en payer le montant.

Résolu que deux cents piastres soient et demeurent appropriées à la Compagnie des Crocs et Echelles No 1 (outre la somme de mille piastres déjà appropriée) pour acheter un train pour la dite Compagnie.

En vertu du pouvoir investi dans le Conseil de la Ville de la Nouvelle-Orléans, par un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé "Acte pour incorporer les Compagnies d'Incendie dans la ville de la Nouvelle-Orléans, et pour d'autres objets", approuvé le 22 mars, 1842—

Qu'il soit ordonné qu'une charte soit et demeure accordée à la Compagnie des Tuyaux Liberté No 7, pour une période de dix ans, à dater du 11ème jour d'août dernier, époque à laquelle la charte de la dite Compagnie est expirée ; et que la dite Compagnie, sous le même nom et le même titre, jouira des mêmes droits, avantages et privilèges accordés aux Compagnies d'Incendie par les différents actes de la Législature de la Louisiane.

M. Stockton, au nom du comité de Police, présente le rapport et la résolution qui suivent, lesquels sont adoptés, sur dispense des règles :

Le comité de Police, auquel avait été référée la pétition de Thomas J. Spear, demande à rapporter par résolution.
JAMES STOCKTON,
J. M. BURKE.

Résolu que Thomas J. Spear soit et demeure autorisé à vendre à l'encan des chevaux, des drays, etc., au centre de la rue de la Commune, audessous de la rue du Cirque, pendant une période qui n'excèdera pas soixante jours ; pourvu que le dit privilège soit annullé quand cinq citoyens feront des objections par écrit.

M. Stockton, rapporteur du comité de Police, présente le rapport et la résolution qui suivent, lesquels, sur motion, et sur dispense des règles, sont adoptés :

Le comité de Police, auquel avait été référée la communication de J. F. Lazier, Maire de la Ville de Jefferson, demande à rapporter :

Qu'après avoir examiné cette question, il recommande respectueusement que les drays, charrettes et autres véhicules qui ont pris leurs licences dans la ville de Jefferson, pendant l'année 1851, aient le privilège de circuler dans notre ville ; mais qu'après le mois de décembre ce privilège soit annullé à moins que la ville de Jefferson n'impose les mêmes taxes sur les drays, charrettes, etc. que cette Corporation. Votre comité présente la résolution suivante.

JAMES STOCKTON, Rapporteur,
J. M. BURKE,
J. J. LUGENBUHL.

Résolu que toutes les charrettes, drays, etc., qui auront pris leurs licences dans la ville de Jefferson, et qui sont actuellement détenus par les officiers de cette Corporation pour violation des ordonnances, soient et demeurent remis en liberté sans frais, conformément au rapport qui accompagne cette résolution.

La résolution suivante, venant du comité de Police, est adoptée sur dispense des règlements :

Résolu que la résolution 412, passée par le Conseil des Assistants-Aldermen, ne soit pas sanctionnée. La nuisance dont on se plaint dans la dite résolution a été enlevée depuis plus de deux mois.

JAMES STOCKTON, Rapporteur,
J. M. BURKE,
J. J. LUGENBUHL.

M. Lugenbuhl, rapporteur du comité des Réclamations, présente le rapport et la résolution qui suivent, lesquels, sur motion et sur dispense des règles, sont adoptés :

Le comité des réclamations demande à rapporter qu'il a trouvé correcte la pétition de D. T. Donovan, et présente la résolution ci-jointe.

J. J. LUGENBUHL, Rapporteur,
E. W. SEWELL,
I. LABATUT.

Résolu que l'Avocat soit et demeure autorisé et requis de renoncer au jugement rendu contre D. T. Donovan, en faveur de la ville de la Nouvelle-Orléans, pour vingt ans pour la taxe de 1851, par le juge Byrns, et de relever le dit Donovan de l'obligation de payer.

M. Lugenbuhl, rapporteur du comité des Réclamations, présente le rapport suivant, qui est adopté, sur dispense des règlements :

Le comité des Réclamations, auquel avaient été référées diverses réclamations, demande à rapporter contre les pétitions suivantes :

Pétition de la veuve Sharp—attendu qu'elle n'a pas fourni les preuves nécessaires.

Pétition de Patrick Ward, réclamant un remboursement d'escompte sur certains mandats.

Réclamation de MM. Duncan et Webster, au sujet de leurs honoraires pour services professionnels rendus dans l'affaire de Myra C. Gaines Vs. Chew et autres—1o Parce que la demande est excessive. 2o Parce que le comité n'a pu trouver aucune résolution de l'ex-Première Municipalité engageant les services des réclamants pour s'occuper de l'affaire à la Cour Suprême des Etats-Unis. Enfin, comme les pétitionnaires ont intenté un procès pour leurs honoraires, il est juste que le tribunal auquel ils en ont appelé décide seul cette question.

Votre comité demande également à rapporter à ce Conseil la réclamation de C. W. Cammack, attendu que le Conseil des Assistants-Aldermen s'est déjà occupé de cette question.

J. J. LUGENBUHL,
E. W. SEWELL,
I. LABATUT.

M. Lugenbuhl, rapporteur du comité des Réclamations, présente le rapport et les résolutions qui suivent, lesquels sont adoptés sur dispense des règlements :

Le comité des Réclamations, auquel avaient été référées diverses réclamations, demande à [illegible] comme ayant examiné et trouvé correctes les réclamations du Dr J. U. Landreaux, pour services professionnels rendus dans les cas de LeBaron et McDonold, et celle du Dr H. Everett, pour soins dans le premier cas, recommande qu'elles soient payées.

Votre comité ayant également trouvé correcte la réclamation de A. Labranche, présente la résolution suivante.

J. J. LUGENBUHL,
E. W. SEWELL,
I. LABATUT.

Résolu que le Trésorier paie, sur le mandat du Contrôleur, au Dr J. U. Landreaux, vingt piastres, au Dr Everett, dix piastres, et à A. Labranche, pour remboursement de taxes payées par erreur, la somme de quinze piastres.

Les règlements étant suspendus, M. Lugenbuhl présente la résolution suivante, laquelle, sur motion, est référée au comité des Rues et Débarcadères :

Résolu que le Commissaire des Rues soit et demeure requis de faire réparer les trottoirs en bois du troisième District.

Sur motion de M. Clark, le Conseil s'ajourne à Mardi prochain, 28 du courant, à six heures P. M.
HENRY BIER, Secrétaire *pro tem.*

LEGAL ADVERTISEMENTS.

SHERIFF'S SALE.

SECOND DISTRICT COURT OF NEW ORLEANS. ROUSSELOT & LANGOUMOS vs. JOHN P. KIRWAN AND WARDENS OF THE CHURCH OF ST. LOUIS.....No. 3866.

BY VIRTUE of a writ of fieri facias against John P. Kirwan, to me directed by the Honorable the Second District Court of New Orleans, in the above entitled cause, I will proceed to sell at public auction, in the Rotunda of the City Exchange, St. Louis street, between Chartres and Royal streets, on MONDAY, October 18, 1852, at 12 o'clock m.—

1. All the right, title and interest of John P. Kirwan in and to a certain LEASE for the term of ten years from the 1st day of October, 1848, by Edward Chapman to John P. Kirwan, passed before Lucien Hermann, Notary Public, by act of 10th of August, 1848, of the following described property, to wit: A CERTAIN PORTION OF GROUND forming the corner of Bienville street and Exchange Alley, in the square comprised within the Exchange Alley, Customhouse, Royal and Bienville streets, and measuring more or less, in American measure, nine feet front on said Bienville street, by one hundred and twenty-eight feet in depth and front on said Exchange Alley, with all the BUILDINGS and IMPROVEMENTS thereon.

2. All the right, title and interest of said John P. Kirwan in and to a certain LEASE for the term of ten years from the 1st of March, 1847, by Madame Felicite Pranx, widow of Rene Lamenier, deceased, to S. R. & J. N. Denailly, passed before T. Guyol, Notary Public, on the 16th August, 1847, and subsequently transferred to said J. P. Kirwan, of the following property, to wit: A CERTAIN PIECE OF GROUND in Conti street, between Dauphine and Bourbon streets, number twelve, consisting of one lot measuring sixty-four feet front by a depth of one hundred and seven feet, with all the BUILDINGS AND IMPROVEMENTS thereon.

Seized in the above writ.
Terms cash on the spot.
JAMES P. FRERET,
Sheriff of the Parish of Orleans.
sep18 27 oct8 18

SHERIFF'S SALE.

FOURTH DISTRICT COURT OF NEW ORLEANS. SUCCESSION OF THE LATE ROBERT L. TILGHMAN, DECEASED.....No. 5557.

BY VIRTUE of and in obedience to an order of sale rendered September 15, 1852, to me directed by the Hon. the Fourth District Court of New Orleans, in the above entitled matter, I will proceed to sell at public auction, in the Rotunda of the City Exchange, St. Louis street, between Chartres and Royal streets, on MONDAY, October 18, 1852, at 12 o'clock m., for account of said succession—

The slave man named JOE, Creole, aged about 24 years, a Bricklayer and a Drayman by trade, belonging to said succession.

Terms cash on the spot.

Acts of sale at the expense of the purchaser, before Wm. Monaghan, Esq., Notary Public.
JAMES P. FRERET,
Sheriff of the Parish of Orleans.
sep18 27 oct8 18

SHERIFF'S SALE.

FIFTH DISTRICT COURT OF NEW ORLEANS. JAMES BERTHOUD vs. J. G. BARNARD No. 4878....Same vs. Same—No. 4872—...against William H. Garland, individually and as natural tutor of his minor children—J. G. BARNARD vs. WILLIAM H. GARLAND individually and as natural tutor of his minor children—No. 5136.

BY VIRTUE of three writs of fieri facias to me directed by the Honorable the Fifth District Court of New Orleans, in the above entitled causes, I will proceed to sell at public auction, in the Rotunda of the City Exchange, St. Louis street, between Chartres and Royal streets, on MONDAY, October 4, 1852, at 12 o'clock m.—

A CERTAIN LOT OF GROUND, together with all the BUILDINGS and IMPROVEMENTS thereon, rights, privileges, customs, ways, servitudes and appurtenances thereunto belonging, or in any wise appertaining, situate in the suburb Annunciation, in the Municipality No. Two of this city, in the square bounded by Apollo, Euterpe, Terpsichore and Bacchus streets. The said lot is composed of the whole of lot number three and a part of lot number five of square number sixty-eight, and measures sixty feet front on said Apollo street by a depth of one hundred and eighty feet between parallel lines, being the same property purchased by J. G. Barnard from James Grimshaw, by act before H. B. Cenas, Notary Public, on the 4th day of June, 1850, and which above described property was sold by the said J. G. Barnard to Frances A. Eubank, wife of Wm. H. Garland, on the 28th June, 1850, by act passed before H. B. Cenas, Notary Public.

The BUILDINGS consist in OLD SHEDS.

Seized in the above suits.
Terms cash on the spot.
JAS. P. FRERET,
Sheriff of the Parish of Orleans.
sep2 13 22 oct4

SHERIFF'S SALE.

FOURTH DISTRICT COURT OF NEW ORLEANS. THRELL & GATES vs. MARY C. CHANDLER, W. H. CHANDLER, HER HUSBAND, AND PETER LOTT.....No. 5177.

BY VIRTUE of a writ of fieri facias to me directed by the Honorable the Fourth District Court of New Orleans, in the above entitled cause, I will proceed to sell at public auction, in the Rotunda of the City Exchange, St. Louis street, between Chartres and Royal streets, on TUESDAY, October 5, 1852, at 12 o'clock m.—

A CERTAIN LOT OF GROUND, with the BUILDINGS thereon, consisting of a one-story frame house with two rooms and gallery, and a one-story frame kitchen with two rooms, situated in the Second Municipality of this city, in the square bounded by Annunciation, Pacanier, Robin and Basin streets, and designated by number three on a plan drawn by George T. Dunbar, Surveyor of said Municipality, on the 12th day of April, 1846, and deposited in the office of D. L. Ricardo, late a Notary of this city, for reference. Said lot measures twenty-seven feet nine inches front on Basin street, by a depth of sixty-four feet between parallel lines, and forms part of the original lot number five in square number thirty-six.

Seized in the above suit.
Terms cash on the spot.
JAMES P. FRERET,
Sheriff of the Parish of Orleans.
sep4 14 24 oc5

GROCERIES, LIQUORS, ETC.

ALE—Scotch and East India Pale Ale, for sale by JOHN TOOLE, 25 Bank Place.

ACETATE, PURE CARBONATE and OXIDE OF ZINC, for sale by [je17] P. L. MASSEY.

ASSORTED CORDIALS, etc.—
100 boxes CURACOA.
100 boxes MARASCHINO.
100 boxes ABSYNTHE.
100 boxes ASSORTED CORDIALS....For sale by
au10 SAMUEL WOLFF, 95 Camp street.

BLUE LICK WATER—Fresh from the Spring. jy21 for sale by P. L. MASSEY.

BOTTLES—50 hampers English Porter Bottles, in store and for sale by SAMUEL WOLFF, 95 Camp street.

BOTTLES—70 hampers Porter Bottles, for sale by SAMUEL WOLFF, 95 Camp street.

CANDLES—Sperm and Star, for sale by je25 J. H. CARTER & CO., 13 Common street.

CORDIALS—100 boxes assorted extra superfine, in store and for sale by SAMUEL WOLFF, 95 Camp st.

CODFISH—200 boxes fresh, for sale by my10 J. H. CARTER & CO., 13 Common street.

CODFISH—100 boxes new, for sale by jy21 J. H. CARTER & CO., 13 Common street.

CORN—238 sacks ex Jas. Robb, for sale by au11 STONE & WALWORTH, 86 Tchoupitoulas street.

COW PEAS—100 bags fresh Carolina Seed Cow Peas, for sale by jy13 A. F. COCHRAN & CO., 97 Tchoupitoulas street.

CHAMPAGNE—100 baskets Colbert, now landing ex ship Brunswick, from Havre, and for sale by jy6 SAMUEL WOLFF, 95 Camp street.

CHAMPAGNE—100 baskets Colbert, landing ex ship State of Maine, from Havre, for sale by my19 S. WOLFF, 95 Camp street.

PORTER—London and Dublin Porter of superior brands, for sale by JOHN TOOLE, 25 Bank Place.

PORK HAMS—20 casks in store, for sale by sep8 STONE & WALWORTH, 86 Tchoupitoulas street.

PHOSPHATE OF AMMONIA—10 lbs., for sale by [je17] P. L. MASSEY.

POTATOES—136 sacks ex Jas. Robb, for sale by STONE & WALWORTH, 86 Tchoupitoulas street.

POWDERED RHUBARB—300 lbs., for sale by [je17] P. L. MASSEY.

POWDERED IPECAC—Of superior quality, for sale by [je2] P. L. MASSEY.

PORT WINE—50 half pipes Offley, for sale by [jy21] SAMUEL WOLFF, 95 Camp street.

PORTER—Best London and Dublin Porter, for sale by [au29] JOHN TOOLE, 25 Bank Place.

QUICKSILVER—Landing from ship Lucas, for sale by E. J. HART & CO., 79 Tchoupitoulas street.

SCOTCH WHISKY—Very old, in demijohns of five gallons, in store and for sale by au10 SAMUEL WOLFF, 95 Camp street.

SALT—Liverpool Salt, to arrive, greater portion fine, for sale by JOHN TOOLE, 25 Bank Place.

MACKEREL—150 bbls. No. 3 Mackerel, for sale by [jy21] J. H. CARTER & CO., 13 Common street.

LONDON PORTER—60 casks Barclay & Co.'s superior Stout, bottled by Marzetti & Sons, for sale on consignment. [my19] S. WOLFF, 95 Camp street.

SUNDRIES—50 barrels Sal Soda, 50 barrels Spanish Whiting, 10 barrels Rotten Stone, 30 barrels Copperas, 20 barrels Flour Brimstone, 10 barrels Roll Brimstone, 50 barrels Epsom Salt, 10 barrels Alum, 20 barrels Cream Tartar, etc., etc., in store and for sale by E. J. HART & CO., 79 Tchoupitoulas street. sep10

CEMENT.—3000 bbls. Newark and Rosendale; 2000 bbls. Brucel's, Hudson River and other brands Hydraulic Cement, a superior article for Sugar Coolers, Vats, Cisterns, etc., landing and for sale by JOHN HAYMAN & CO.
Agents for the Newark and Rosendale Lime and Cement Co., jy12 98 Magazine street and 6 Marigny Buildings.

CEMENT—3000 bbls. Newark and Rosendale Cement, for sale by JOHN HAYMAN & CO., 98 Magazine street.
Agents for the Newark and Rosendale Cement Company of Newark, N. J.

CEMENT—2000 bbls. Newark and Rosendale, landing ex L. Storer, for sale by JOHN HAYMAN & CO., sep11 98 Magazine street and 6 Marigny Buildings.

CALCINED PLASTER—1000 barrels, landing and for sale by JOHN HAYMAN & CO., 98 Magazine street and 6 Marigny Buildings.
Agents for the Newark and Rosendale Lime, Cement and Plaster Company.

MARBLE AND TYLES—For sale, 50 blocks ITALIAN MARBLE of different qualities, 1 do. EGYPTIAN [illegible] TYLES. Apply to BARELLI & CO., 20 Conti street.

TEA—100 half chests Black Tea, in store and for sale by sep2 A. F. COCHRAN & CO., 97 Tchoupitoulas street.

UTICA LIME—500 barrels, a superior article, landing and for sale by JOHN HAYMAN & CO., sep11 98 Magazine street and 6 Marigny Buildings.

MADEIRA—100 eighth casks A. F. Junior, 50 sixteenth casks do., in store and for sale by jy6 SAMUEL WOLFF, 95 Camp street.

MADEIRA—50 quarter casks "Cogswell," 100 boxes Phelps's East India, superior article, in store and for sale low by [jy26] SAMUEL WOLFF, 95 Camp street.

SALT AFLOAT—Some well assorted and cargoes of Coarse and Fine Salt to arrive, for sale by JOHN TOOLE, 25 Bank Place. mh24

CEMENT—2000 bbls. Newark and Rosendale Cement landing and in store, for sale by JOHN HAYMAN & CO., 98 Magazine st.
Agents for Newark and Rosendale Lime, Cement and Plaster Co.

BLUE LICK WATER, fresh from the Springs, for sale by [jy21] P. L. MASSEY.

[illegible]AN CHIA SEED—Just received and for sale, wholesale and retail, by P. L. MASSEY, corner Camp and Gravier streets. mh30

OIL—Sperm, Whale, Lard, Linseed and Tanner's Oil, 350 casks and bbls. Winter and Spring Bleached, for sale by J. H. CARTER & CO., 13 Common street.

DR. McKENZIE'S CELEBRATED RAT and INSECT DESTROYER—For sale by [jy21] P. L. MASSEY.

DOMESTICS, from Woodville Manufacturing Company—For sale by A. J. WRIGHT & CO., 67 Gravier st. fe6 1f

EXCHANGE ON LONDON—At sight or no time, for sale by JOHN TOOLE, 25 Bank Place.

EXCHANGE—At sixty days' sight, on Boston, for sale by A. F. COCHRAN & CO., 97 Tchoupitoulas street.

EXCHANGE.—Exchange on Boston and St. Louis, at Sight and Sixty Days Sight. A. F. COCHRAN & CO., 97 Tchoupitoulas street.

GIN—50 boxes extra Scheidam, in store and for sale by [je26] SAMUEL WOLFF, 95 Camp street.

LOWELLS—27 bales ⅞ Woodville Factory, in store and for sale by P. R. CARROLL. mh27

LEMONS—100 bxs French Lemons, in superior order, landing ex Empire City, for sale by A. F. COCHRAN & CO., 97 Tchoupitoulas street. au24

LONDON PORTER—100 casks, quarts and pints, of Barkley and Perkins' Brewery, in store and for sale by SAMUEL WOLFF, 95 Camp street.

LONDON PORTER—50 casks Barkley & Perkins' quarts; 50 do. do., pints, bottled by Marzetti & Son, for sale by [jy21] SAMUEL WOLFF, 95 Camp street.

LINSEED OIL—Boiled and Raw, English and American, in casks and barrels, for sale by J. H. CARTER & CO., 13 Common street. je25

MADEIRA—Quarters and octaves, for sale by [jy21] SAMUEL WOLFF, 95 Camp street.

NEW CODFISH.—600 boxes in store, for sale by jy17 J. H. CARTER & CO., 13 Common st.

WHISKY—Best old Irish Malt Whisky, for sale by JOHN TOOLE, 25 Bank Place.

THE undersigned continue to make liberal Cash Advances upon approved consignments to their friends in Richmond, Baltimore, Philadelphia, New York and Boston.
FERD. KENNETT & CO. fe21 1f

SHERRY—50 boxes Romaro's Pale, 50 boxes Vinos do., 50 boxes Monzilla Gold, in store and for sale by jy6 SAMUEL WOLFF, 95 Camp street.

SALT—To Arrive—For sale, a small cargo of Coarse and Fine Salt, as above, by JOHN TOOLE, 25 Bank Place. je26

LARD—250 kegs extra No. 1 Leaf, in store and for sale by sep24 STONE & WALWORTH, 86 Tchoupitoulas street.

WHITE LEAD — Wetherill's celebrated White Lead, ground in oil, extra, pure and No. 1, in different sized packages, in store and for sale by sep24 E. J. HART & CO., 79 Tchoupitoulas street.

CANDIED CITRON—20 boxes, in store and for sale by sep24 E. J. HART & CO., 79 Tchoupitoulas street.

POUCHONG TEA—40 half chests, landing from ship Hero, for sale by sep21 E. J. HART & CO., 79 Tchoupitoulas street.

LARD OIL—20 bbls., in store and for sale by sep24 E. J. HART & CO., 79 Tchoupitoulas street.

CODFISH—50 boxes, in store and for sale by sep24 E. J. HART & CO., 79 Tchoupitoulas street.

SOAP—100 boxes Livermore's No. 1, landing. sep22 CONVERSE & CO., 97 Tchoupitoulas street.

TABLE SALT—15 cases. sep23 CONVERSE & CO., 97 Tchoupitoulas street.

HERRING—Pickled, 50 bbls. No. 1. sep23 CONVERSE & CO., 97 Tchoupitoulas street.

INDIA BAGGING—50 bales. sep23 CONVERSE & CO., 97 Tchoupitoulas street.

LEMONS—150 boxes Genoa Lemons, in fine order, in store and for sale by sep23 A. F. COCHRAN & CO., 97 Tchoupitoulas street.

PAPER—Letter and Foolscap, assorted qualities, in store and for sale by sep24 E. J. HART & CO., 79 Tchoupitoulas street.

CUBA SIXES—25 boxes, ex ship Milan. sep25 CONVERSE & CO., 97 Tchoupitoulas street.

SALERATUS—10 bbls., ex bark Tyringham. sep25 CONVERSE & CO., 97 Tchoupitoulas street.

LONDON PORTER—150 casks Barclay's, pints and quarts, and for sale, to arrive per ship Richard Cobden from London, by E. J. HART & CO., 79 Tchoupitoulas st. sep22

FLOUR—200 bbls. superfine Clifton Mills landing ex steamer Georgia, for sale by sep24 STONE & WALWORTH, 86 Tchoupitoulas street.

CASTOR OIL—50 bbls. extra No. 1, Iron bound bbls., superior article, landing ex steamer Illinois, for sale by sep24 STONE & WALWORTH, 86 Tchoupitoulas street.

SUGARS—
75 barrels NEW YORK CRUSHED;
75 barrels NEW YORK POWDERED;
50 barrels NEW YORK GRANULATED;
25 boxes NEW YORK LOAF.
sep21 CONVERSE & CO., 97 Tchoupitoulas street.

WHISKY—
100 barrels OLIVER'S;
150 barrels RUSSEL'S;
75 barrels FLETCHER'S.
sep23 CONVERSE & CO., 97 Tchoupitoulas street.

OFFICIAL NOTICES.

BATTURE SAND.—Persons wishing to take SAND from the Batture, can do so at the foot of Rice st. without permits, under the direction of the Commissary of the Batture.
L. H. PILIE, City Surveyor.
Surveyor's Department, New Orleans, August 5, 1852. au4 tf

SURVEYOR'S DEPARTMENT, CITY HALL, New Orleans, June 8, 1852.

THE PUBLIC are informed that the offices of the DEPUTY SURVEYORS are located as follows:
A. G. BLANCHARD, Deputy Surveyor for First and Fourth Districts, office Polymnia street, between Nayades and Apollo streets.
J. A. d'HEMECOURT, Deputy Surveyor for Second and Third Districts, office Ursuline street, between Royal and Bourbon streets.
je9 tf L. H. PILIE, City Surveyor.

MAYORALTY OF NEW ORLEANS, September 25, 1852.—In pursuance of a resolution passed by the Common Council of the city of New Orleans, approved 21st September, 1852, notice is hereby given that in not less than ten days from the publication hereof the Common Council of the city of New Orleans will proceed to act on the improvement contemplated by said resolution, viz: the opening and laying out as a Public Park squares fronting on Metairie Road, numbered 634, 485, 669 to 676, 692 to 698, 714 to 716, 731 to 732, 736 to 738, 646 to 658, 6-3 to 701, 705 to 718, 744 to 747, agreeably to the provisions of the act of the Legislature of the 3d April, 1832, regulating the opening of streets, etc., and the act amendatory thereof, approved 3d May, 1847.
sep27 A. D. CROSSMAN, Mayor.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS, le 25 Septembre, 1852.—Conformément à une résolution adoptée par le Conseil Commun de la ville de la Nouvelle Orléans, le 21 Septembre, 1852, avis est par le présent donné que dans pas moins de dix jours à partir de la présente publication, le Conseil Commun de la dite ville de la Nouvelle Orléans agira relativement à l'amélioration mentionnée dans la dite résolution, savoir : l'ouverture et la construction d'un Parc Public sur les îlets faisant face au Chemin de la Métairie et désignés par les Nos. 634, 485, 669 à 676, 692 à 698, 714 à 716, 731 à 732, 736 à 738, 646 à 658, 6-3 à 701, 705 à 718, 744 à 747. Le tout conformément à un acte de la Législature du 3 Avril, 1832, réglant l'ouverture des rues, et l'acte supplémentaire au dit acte approuvé le 3 Mai, 1847.
sep 7 A. D. CROSSMAN, Maire.

NO. 277.—*Resolved*, That the Surveyor be, and he is hereby, authorized to make a plan and specifications for a two-story brick building, to be erected on a lot of ground belonging to the city and situated on Baronne street (west side), between Girod and Hevia streets, said house to be provided with suitable accommodations for the Recorder's office, Captain of Police, Cells and Lock-up for prisoners, etc.

Be it further Resolved, That when the plan and specifications of said building shall be accepted or approved by the Mayor and Police Committees of the Common Council, the Comptroller be, and he is hereby, authorized to sell the contract, after fifteen days' notice in the official journal, to the lowest bidder. Payments to be made in cash, one-half when the building is roofed in, the other half when the building is finished and accepted by the Surveyor. Sale to be subject to the approval of the Council.

[Signed] WM. C. C. CLAIBORNE, President of the Board of Aldermen.
[Signed] FRANS. ALPUENTE, President Board of Assistant Aldermen.
Approved 21st September, 1852.
[Signed] A. D. CROSSMAN, Mayor.

COMPTROLLER'S OFFICE, City of New Orleans, Sep. 23, 1852.
Notice is hereby given that on MONDAY, 11th day of October, 1852, at 12 o'clock m., at my office, pursuant to the above resolution, I will adjudicate the foregoing contract.
sep24 td O. DEBUYS, Comptroller.

NO. 277.—*Résolu* que le voyer soit et demeure autorisé à faire un plan et des spécifications d'une bâtisse en briques à deux étages, qui sera construite sur le terrain appartenant à la ville et situé dans la rue Baronne (côté ouest), entre les rues Girod et Hévia ; la dite maison sera pourvue des accommodations nécessaires pour le bureau du recorder, le capitaine de police, les cellules et des salles de détention pour les prisonniers, etc.

Qu'il soit de plus résolu, que quand le plan et les spécifications de la dite bâtisse seront approuvés et acceptés par le maire et les comités de police du Conseil-Général, le contrôleur soit et demeure autorisé à vendre le contrat, au rabais, après un avis de quinze jours, dans le journal officiel. Les paiements seront effectués au comptant, la moitié quand la bâtisse sera couverte, l'autre moitié quand la bâtisse sera achevée et acceptée par le voyer. La vente sera sujette à l'approbation du Conseil.

[Signé] WM. C. C. CLAIBORNE, Président du Conseil des Aldermen.
[Signé] FRANS. ALPUENTE, Président du Conseil des Assistants-Aldermen.
Approuvé le 21 Septembre, 1852.
[Signé] A. D. CROSSMAN, Maire.

BUREAU DU CONTROLEUR, Ville de la Nlle-Orléans, 23 Septembre, 1852.
Avis est par le présente donné que LUNDI, 11me jour d'Octobre, 1852, à midi à mon bureau, conformément à la résolution qui précède, j'adjugerai le susdit contrat.
sep27 O. DEBUYS, Contrôleur.

NO. 243.—*Resolved*, That the Comptroller be, and he is hereby, authorized to sell at auction, after sixty days' notice, and to the lowest bidder, the contract for supplying the city with iron plates for bridges for the term of one year, as per plan and specifications in the Surveyor's office.

[Signed] FRANS. ALPUENTE, President Board of Assistant Aldermen.
[Signed] JAMES ROBB, President Board of Aldermen.
Approved 24 August 1852.
[Signed] A. D. CROSSMAN, Mayor.
True copy: H. BIER, Secretary.

COMPTROLLER'S OFFICE, City of New Orleans, Aug. 4, 1852.
In accordance with the foregoing resolution, notice is hereby given that I will sell at my office, on MONDAY, the 11th day of October next, at 12 o'clock m., to the lowest bidder, the above mentioned contract. [aug 6th] O. DEBUYS, Comptroller.

Specifications for Supplying the City with Iron Plates for Bridges, for the term of one year.

The Plates shall be made in a good and workmanlike manner, cast from the best quality of charcoal iron, (rough,) and according to the plans hereto annexed. They shall vary in length and width, and the thickness shall in all cases be one inch.

The contractor shall bind himself to deliver the Plates at such time and in such quantities as the Surveyor may order. Said Plates to be delivered on the Levee, in front of the city, at such places as the Surveyor may direct, within sixty days from the date of the order, under a penalty of twenty-five dollars per day.

The contractor shall bind himself to deliver to the city, at the expiration of his contract, the patterns by which the Plates were cast.

Security to an amount of $5000 shall be required for the faithful performance of the contract.

Payments in cash, on each delivery and acceptance of the Plates by the Surveyor.

Rate to be per pound.
New Orleans, August 10, 1852. LOUIS H. PILIE, City Surveyor. au16 td

NO. 243.—*Résolu* que le Contrôleur soit et demeure autorisé à vendre à l'encan, après soixante jours d'avis, au rabais, le contrat pour la fourniture des bandes de fer destinées aux ponts de la ville, pendant le terme d'un an, d'après le plan et les spécifications enrégistrés au bureau du Voyer.

[Signé] FRANS. ALPUENTE, Président du Cons. des Ass. Aldermen.
[Signé] JAMES ROBB, Président du Cons. des Aldermen.
Approuvé le 2 août, 1852.
[Signé] A. D. CROSSMAN, Maire.
Pour copie conforme : H. BIER, Secrétaire.

BUREAU DU CONTROLEUR, Ville de la Nlle-Orléans, 4 Août, 1852.
Conformément à la résolution qui précède, avis est par le présent donné que le vendrai à mon bureau, le LUNDI, 11me jour d'Octobre prochain, à midi, au rabais, le contrat susdit.
au6 6ot O. DEBUYS, Contrôleur.

Spécifications pour la fourniture des bandes de fer destinées au Pavage de la ville, pendant un an.

Les bandes seront convenablement fondues en fer de première qualité "charcoal," confectionnées d'après les plans ci-annexés. Elles varieront en longueur et en largeur, mais, dans tous les cas, elles auront un pouce d'épaisseur.

Le contractant s'engagera à fournir les bandes à telles époques et en telles quantités que le voyer le requerra. Les bandes seront délivrées sur la Levée, en face de la ville, à tels endroits que le voyer pourra désigner, dans un délai de soixante jours à partir de l'ordre, sous peine de vingt-cinq dollars par jour.

Le contractant s'engagera à remettre à la ville, à l'expiration de son contrat, les modèles qui auront servi à fondre les bandes.

On requerra une sécurité de la somme de $5000 pour la fidèle exécution du contrat.

Paiements au comptant sur l'acceptation des bandes par le voyer.

Les propositions seront par livre.
Nlle Orléans, ce 10 août 1852.
14 au LOUIS H. PILIE, Voyer.

SADDLERY, HARNESS, ETC.

LACEY & CO., 81 St. Charles street, BRANCH OF LACEY & PHILLIPS'S CELEBRATED HARNESS MANUFACTORY, Philadelphia, are offering the finest and most fashionable HARNESS, SADDLES AND TRUNKS at reduced prices.
REPAIRING STRICTLY ATTENDED TO. sep21 1yaW

PHILADELPHIA SADDLE AND TRUNK WAREHOUSE, No. 30 Gravier st.—S. ROBB & CO., (late Robb and Winebrener,) are constantly receiving New Goods from their Manufactory in Philadelphia, and by direct importations from England, and are prepared to furnish to the trade [illegible] always: SADDLERY, Saddlery HARDWARE, HARNESS, LEATHER, TRAVELING AND PACKING TRUNKS, INDIA RUBBER GOODS, SADDLE, COACH, HARNESS AND TRUNK MAKERS' MATERIALS, TRIMMINGS, etc.
Purchasers are invited to call. 1tf 6m

PUMPS AND BATHING APPARATUS, ETC.
JOHN M. CARTY, PLUMBER, No. 124 Camp street, New Orleans, has just received a new and large assortment of BRASS COCKS, various sizes; FORCE AND LIFT PUMPS; BEER PUMPS, etc.; COOKING RANGES; BATHING TUBS AND SHOWER BATHS. Also, LAYING AND REPAIRING LEAD PIPES; SHEET LEAD WORK OF EVERY DESCRIPTION.
Ship and Steamboat work promptly put on and repaired. All orders promptly attended to. CHARGES MODERATE. sep27

COAL—Coal.

60,000 bbls. Best quality PITTSBURGH COAL afloat and in yard, for sale, wholesale and retail, by
C. A. MUTENBERGER, Agent,
sep29 3t Office 10 Gravier street and 66 Triton Walk.

PHILADELPHIA MANUFACTURED Plantation and Road WAGONS for Horses and Oxen; Cane and other CARTS for horses and Oxen; DRAYS, Ox [illegible] timber WHEELS, [illegible] AXLES; Carryalls, [illegible] and [illegible] WAGONS, all with Wooden and Iron Axles.

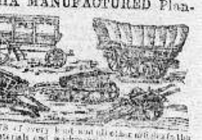

WHEELBARROWS of every kind and all other implements in the line, made of the best materials and workmanship, for sale at reduced prices for cash or approved City Acceptances, and in terms ... the largest establishment in the Southern country. Apply to
DAVID S. WILSON, 24 Poydras street.
N. B.—FIFTY DRAYS just received from the Manufactory of D. G. WILSON, J. CHILDS & CO., Philadelphia.

AGENCY OF ARBOUIN, MARETT & CO. COGNAC.—The undersigned having been appointed Agent for the old established house of "Arbouin, Marett & Co.," is prepared to receive orders for their very superior COGNAC BRANDIES, upon the most liberal terms, to be shipped in any quantity, or in any port that may be required. S. WOLFF, 95 Camp st.

THE UNDERSIGNED, duly appointed Agent of the old established house ARBOUIN MARETT & CO., for the sale of the superior BRANDIES, also SOLE IMPORTER of the celebrated FOULTNEY BRANDY, is now prepared to receive orders for either, to be shipped direct to any port in the Union, at the lowest market prices in Cognac.

Samples can be seen at the office of
S. WOLFF, 95 Camp street.